

L'an deux mil onze, le dix huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de

Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mmes GERNIGON et VERLET,

Mrs GUERIN, HENRY, NUGET, PERRICHOT, Adjoints

Mrs BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS, LARCHER Mr PIEL et RUELLAND

formant la majorité des membres en exercice

Mr NUGET Philippe a été nommé secrétaire de séance

Travaux digue des Forges : Choix de l'architecte

Mr le Maire rappelle qu'en réunion du 16 mars 2011, le conseil municipal décidait la réparation de la digue des Forges.

Mr Charnassé, Architecte des bâtiments de France précise dans son courrier du 30 mars dernier, que la digue des Forges étant inscrite à l'inventaire des monuments historiques il est indispensable d'établir un permis de construire.

Par ailleurs, Mr le maire signale que la mission architecte entre dans la base subventionnable pour l'octroi des subventions.

Par conséquent, 3 cabinets d'architectes ont été sollicités pour établir un devis dont la mission est l'établissement du permis de construire.

Ils s'élèvent à :

- Gumiaux et Combeau Bréal	840.00 € HT
- Eon Architecte Plélan le Grand	750.00 € HT
- Agence C Plélan Le grand	2 000.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le cabinet EON Architecte pour un montant de 750 € HT

Travaux digue des Forges : Choix de l'entreprise

Afin de réaliser les travaux de réparation du mur de la digue de l'étang des Forges, Mr le maire fait savoir qu'il a fait établir des devis auprès de 3 entreprises agréées par Mr l'Architecte des bâtiments de France. 2 entreprises ont répondu.

-Baldeschi n'a pas répondu

- Joubrel 20 016.00 ht

- Gourdet 32 780.00 ht

Mr le maire rappelle que l'estimation d'ISL était de 18 750 € HT et propose donc de retenir l'entreprise la moins disante.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise JOUBREL pour un montant de 20 016.00 € HT

- d'autorise Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Tour de l'étang : étude de faisabilité

Mr le maire rappelle qu'en mars 2010, la commune de Paimpont signait une convention avec le CPIE de Concoret pour poursuivre la médiation afin d'améliorer le dialogue entre les différents acteurs. Le projet est la création d'un sentier pédestre pédagogique autour de l'étang de Paimpont.

Plusieurs réunions ont été organisées. Des repérages sur le terrain ont été effectués.

Afin de réaliser ce projet, il est nécessaire de lancer une étude de faisabilité et de conception selon un cahier des charges établis par le groupe de concertation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de lancer une consultation pour l'étude de faisabilité et de conception

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire

- autorise Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent

Mr le maire rappelle qu'un agent effectue régulièrement un nombre important d'heures complémentaires et qu'il conviendrait d'augmenter sa durée hebdomadaire et depuis plusieurs années.

Sa durée hebdomadaire actuelle est de 15h soit 669 heures annuelles.

Pour information, elle a effectué 310 heures complémentaires sur l'année 2010.

Pour 2011, le nombre d'heures complémentaires est également estimé à 300 heures.

Mr le maire propose de fixer la durée hebdomadaire de cet agent à 19h à compter du 1/06/2011.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de fixer la durée hebdomadaire de cet agent à 19h hebdomadaire à compter du 1^{er} juin 2011
- de charger Mr le maire d'établir le nouvel arrêté

Fixation des tarifs de la billetterie au camping et des dates d'animation

Comme chaque année, le camping municipal organise des balades contées.

Mr Perrichot propose de reconduire les artistes aux mêmes conditions qu'en 2010 à savoir :

- 60 € net par soiret par intervenant : Mr Cadic et Mr Druet.

Les prestations sociales liées à ces activités seront versées directement au GUSO.

De plus, Mme Danielou Gaëlle interviendra pour les contes sur les mêmes animations à raison de 100€ par soir. Une convention devra être passée avec elle afin de régler ces prestations.

Les dates des animations prévues sont les suivantes :

- 20 et 27 juillet 2011
- 3, 10 et 17 août 2011

Les tarifs d'entrée proposés sont identiques à ceux de 2010 à savoir :

Adulte	5.00 €
Enfant -12 ans	2.00 €
Enfant -5ans	Gratuit.

Groupe encadre de 10 personnes minimum : 2 € par personne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver les dates des animations comme indiquées ci-dessus
- d'accepter les conditions de rétributions des artistes
- de signer les conventions
- de Fixer les tarifs comme suit :

Adulte	5.00 €
Enfant -12 ans	2.00 €
Enfant -5ans	Gratuit.

Groupe encadre de 10 personnes minimum : 2 € par personne.

- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces animations.

Encaissement d'un don : budget EEB

Mr Nuget, rappelle que la troupe Quita Péna a occupé la salle de l'Espace de l'Etang Bleu du 18 avril au 22 avril 2011 à titre gracieux.

La compagnie a présenté un spectacle le vendredi 22Avril à 20h30 (DE NUEVO)

Et avec les enfants de l'école de Paimpont réalisé une animation sur les thèmes de la danse, la poterie et le chant durant cette semaine

Melle Bouvet Véronique, responsable de cette animation a remis à la mairie un chèque de 240€.

Mr Nuget propose d'encaisser ce don sur le budget de l'Espace de l'Etang Bleu.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'encaisser ce don de 240 € sur le budget EEB.

Redevance d'occupation des sols ERDF

Mr le maire rappelle au conseil municipal que la commune perçoit chaque année une redevance d'occupation du domaine public par ERDF.

Les paramètres de calcul sont les suivants :

Population prise en compte	1691
Formule de calcul applicable pour la commune (population inférieure ou égale à 2000 habitants)	153
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule selon décret	1.1986
Montant de la redevance 2011	183.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le montant de la redevance d'occupation du domaine public de ERDF, soit 183 €
- d'autoriser Mr le maire à procéder à son encaissement

Convention avec Triolet 24

une convention pluriannuelle entre la Communauté de Communes de Brocéliande, les communes de Bréal sous Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan le grand, Saint Péran, Saint Thurial et Tréffendel et l'école de musique intercommunale « Triolet 24 » est en cours d'élaboration.

Dans l'article 3^{ème} : les communes se chargeront de mettre gratuitement à disposition dans le mesure de leur possibilité les locaux et le matériel nécessaire à l'organisation des cours. Le matériel fourni à l'association par les communes restera la seule propriété de celles-ci.

Pour l'organisation des manifestations de l'école de musique « Triolet 24 », les communes s'engagent à mettre à disposition les locaux communaux en fonction des disponibilités et selon les conditions

applicables pour les associations communales

Le maire rappelle un courrier du Trésorier municipal sur le fait de plus passer de convention renouvelable par reconduction expresse (voir article 8).

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de valider la dite convention.
- d'autoriser Mr le maire à signer les documents nécessaires

Demande d'acquisition d'un délaissé communal à Vignouses

Mr et Mme Sayer Richard ont sollicité l'acquisition d'une partie du chemin rural sis à Vignouses, bordant leur habitation.

La commission voirie s'est rendu sur place et a émis un avis favorable à cette demande.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de lancer l'enquête publique préalable à la vente d'une partie du chemin rural 57 dit de Vignouses sollicitée par les époux Sayer
- de nommer un commissaire enquêteur
- de désigner un géomètre pour dresser le Procès verbal de mesurage
- de préciser que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- de désigner un notaire pour dresser l'acte authentique
- de fixer le prix de vente à 0.65 € le m²
- d'autoriser Mr le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Adhésion charte entretien des espaces communaux

Mr Guerin, Adjoint rappelle que la commune de Paimpont est adhérente au grand bassin de l'Oust qui propose une charte d'entretien des espaces communaux.

La charte décrit le contenu technique et méthodologique d'une maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage des communes du bassin versant.

Le contrat comprend 5 niveaux à atteindre au terme de celui-ci.

Les communes signataires s'engagent à mettre en place les actions prévues dans le niveau 1 l'objectif étant d'atteindre, à terme le niveau 3 pour 2015.

L'engagement des signataires est conclu pour la durée du contrat de bassin versant.

La commune s'engage à mettre en place les actions prévues pour le niveau 1 au plus tard dans l'année suivant la signature de la charte.

Après délibération, le conseil municipal décide à par 13 voix pour et 1 abstention

- d'autoriser Mr le Maire à signer la charte d'entretien des espaces communaux

Projet circuit VTT intercommunal sur Beignon : avis

La commune de Beignon souhaite créer un circuit VTT en se connectant à des circuits existants. Le tracé passe par les communes de Beignon, Saint Malo de Beignon, Paimpont et Plélan le grand.

Afin que ce nouveau circuit soit inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), Mr le Maire de Beignon souhaite recueillir l'avis de la commune de Paimpont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à ce projet de circuit VTT qui se connectera à une des boucles existantes de notre commune

Demande de coupe de foin sur le Taillis Grand Fouché

Mr le maire informe le conseil municipal du courrier de Mr Bargain représentant le GAEC de Trécesson sollicitant comme les années précédentes le foin de la parcelle situé devant le cimetière.

Mr le maire propose de donner le foin sur pied, de la parcelle situé devant le cimetière. Mr Bargain se chargera de le récolter à ses frais avant le 13 juillet 2011.

La séance est levée à 21h45